



**Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire
et des bibliothèques - Fédération syndicale unitaire**

**Déclaration préalable des élu-e-s du SNASUB-FSU à la CAPN des Secrétaires administratifs de
l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur – PARIS, le mardi 18 octobre 2016**

Notre CAPN de fin d'année civile 2016 connaîtra donc un ordre du jour allégé compte tenu de la disparition pour les SAENES, dès cette année, de la possibilité d'obtenir une réduction d'ancienneté pouvant accélérer l'avancement d'échelon. Le cadencement unique, prévu par le plan gouvernemental « PPCR », donne à penser que les efforts budgétaires consentis à la mise en œuvre des nouvelles grilles de carrière ne sont pas à la mesure du contentieux qui existe entre les personnels et leur employeur, l'Etat. **A fortiori pour nous SAENES, agents de catégorie B !**

Le contentieux porte sur les salaires et les carrières, compte tenu des missions confiées et des qualifications mises en œuvre au quotidien

Si nous nous sommes prononcés en faveur de la signature de PPCR, en faveur à la fois des nouvelles grilles comportant des gains indiciaires mais aussi en faveur de mesures de revalorisation du point d'indice dès février dernier, force est de constater que l'on est loin du compte ! **Si le SNASUB-FSU est pour engranger toutes les avancées salariales et de carrières possibles, nous ne considérons pas pour autant que ce dossier est clos pour nous, loin s'en faut !**

En effet, les deux fois 0,6 % d'augmentation et la mise en œuvre des nouvelles grilles et de leurs modalités de reclassement ne soldent en rien le décalage croissant entre les charges de travail et le niveau de nos rémunérations.

En effet, les progressions indiciaires sont trop faibles et leur entrée en vigueur trop étalées dans le temps ; elles sont par ailleurs susceptibles d'être remise en cause par un approfondissement des politiques d'austérité budgétaire prises à l'encontre des fonctionnaires.

Pourtant, bon nombre de SAENES se voient confiées des missions quotidiennes complexes, d'encadrement notamment, sans avoir ni le statut de cadre ou bien la rémunération qui va avec. Et ce ne sont pas les possibilités de promotion vers la catégorie A – mises en œuvre dans le cadre du mini-plan triennal de requalification – qui changeront cette réalité. 300 promotions au total pour près de 20 000 SAENES au total, dont le 1/3 environ exerce des missions qui relèvent de la catégorie A. **Ni même les possibilités d'avancement de grade à l'intérieur du corps pouvant rendre possible une progression indiciaire à traduire sur le bulletin de paye.**

De ce point de vue, nous revendiquons – dans un premier temps – une amélioration très significative des ratios promus-promouvables rendant possible l'accès rapide aux classes supérieure et exceptionnelle, par tableaux d'avancement ou par examen professionnel.

Les collègues SAENES peuvent compter sur le SNASUB-FSU pour continuer à porter leur exigence d'être reconnus de leur employeur par leur rémunération et par leur droit à une carrière décente. Nous ne saurions ni nous contenter ni nous satisfaire complètement des mesures PPCR envisagées. **Et nous continuerons d'exiger, à chaque niveau pertinent, les revendications salariales, pour l'amélioration de notre pouvoir d'achat et la reconnaissance de nos métiers et missions quotidiennes.**